

Sous la Présidence de M. Laurent LERCH

Séance du 1^{er} mars 2017

Présents : 25, dont 24 titulaires et 1 suppléant
Excusés : 7
Absents : 0
Procurations : 4

REÇU LE

06 MARS 2017

SOUS-PREFECTURE DE
THANN-GUEBWILLER

OBJET : DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Vu l'article L.5214-16 du code général des collectivités territoriales relatif aux compétences des communautés de communes ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire, en date du 1^{er} mars 2017, portant modification des statuts.

Le Président Laurent LERCH propose dans le cadre de la révision des statuts de procéder à la définition de l'intérêt communautaire, sur la base des éléments définis précédemment dans les statuts de la Communauté de Communes.

Cette définition de l'intérêt communautaire est annexée à la présente délibération.
Elle sera effective à la date de l'arrêté préfectoral portant modification des statuts.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité
D'approuver la définition de l'intérêt communautaire telle qu'annexée à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le 1^{er} mars 2017
Le Président,

Laurent LERCH



Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach
Définition de l'Intérêt Communautaire

Compétences obligatoires

2.1. Aménagement de l'espace

- Elaboration, révision, mise en œuvre et suivi du schéma directeur et sa transformation en Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) par adhésion au Syndicat Mixte du Pays des Vallées de la Thur et de la Doller.
- Urbanisme : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

2.2. Développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du CGCT

- Mise en œuvre d'opérations intercommunales de soutien au commerce et à l'artisanat (ORAC)
- Accueil et services aux porteurs de projets et entreprises (plate-forme de l'initiative, formation) en association avec les partenaires institutionnels et professionnels.

Compétences optionnelles

3.5. Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

- Création et déploiement d'un Service d'Information Géographique (SIG) à l'échelle intercommunale
- Elaboration et mise en œuvre d'un GERPLAN intercommunal et des actions ou investissements qui en seront issus
- Toute action intercommunale de communication en faveur de la protection, de la sensibilisation à l'environnement, de prévention et de lutte contre les pollutions et de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

3.6. Politique du logement et du cadre de vie

- Conduite d'opérations intercommunales d'amélioration de l'habitat et ravalement des façades
- Conduite et gestion d'opérations immobilières sur les propriétés foncières de la Communauté de Communes
- Conduite d'un PLH intercommunal

3.7. Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

- Aménagement, équipement et gestion des équipements sportifs de la Cité Scolaire à Masevaux
- Construction, gestion et fonctionnement d'équipements sportifs structurants :
 - équipements sportifs attachés aux Lycées et aux Collèges
 - un équipement multisports (de type COSEC) dans le Pôle « Haute-Vallée »
- Aménagement, équipement, gestion de la piscine intercommunale de Masevaux et des équipements d'aquaisirs associés
- Prise en charge du personnel scolaire non-enseignant (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles)

3.9. Action sociale d'intérêt communautaire

- Services à la Petite Enfance et à l'Enfance (de la naissance à l'entrée au collège).
- Elaboration de la stratégie en faveur de l'offre en accueil périscolaire et CLSH
- Organisation du service d'accueil périscolaire et CLSH en pôles structurants (équipements, transport, cantines, services et activités diverses, animation)
- Actions en faveur de la jeunesse :
 - Contrats Territoriaux Enfance et Jeunesse avec la CAF
 - Soutien au Centre Socio-Culturel de la Vallée de la Doller
 - Réalisation, gestion et fonctionnement d'équipements structurants, actions de formation
 - Animation des dispositifs en s'adossant sur une organisation par pôle structurant,
 - Installation et conduite d'une conférence de la Jeunesse,
 - Actions de sensibilisation à la sécurité à destination des enfants
- Elaboration et conduite d'une politique intercommunale en faveur des personnes âgées et de la cohésion entre les générations
- Création, aménagement et gestion de MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées) ou de tout équipement de même catégorie (non EHPAD)
- Soutien, par subvention, à l'Hôpital Rural et Maison de Retraite de Masevaux